

Etaient présents au siège de la SEM ESTIVAL :

**PDG** : Ludovic ALAMELOU

**Responsable RH** : Adèle SETAPI

**Médecin du travail INTERMETRA** : Absent

**Elus titulaires CSE** : Sarah LAMBERT (FO) ; Denis CROCHET (CGTR) ; Expédit SELLAMBAYE (FO) ; Stéphane VIRASSAMY (CFDT)

**Elus suppléants CSE** : Lydie MONTEVILLE (CGTR)

### 1. Approbation du PV de la réunion CSE du 29.11.2021

Approuvé à l'unanimité

### 2. Nomination nouveau secrétaire parmi les titulaires suite à la démission de Mme LAMBERT Sarah le 29.11.2021 :

A l'unanimité : SELLAMBAYE Expédit nommé nouveau secrétaire du CSE

### 3. Déménagement du pôle transport scolaire

Afin de permettre la réception des accompagnateurs scolaires dans de meilleures conditions, il a été décidé, en collaboration avec le service ATS que celui-ci déménage sur le site de Paniandy.

Ce déménagement a permis au service Cartes scolaires de disposer de nouveaux bureaux sur le site de la rivière des roches.

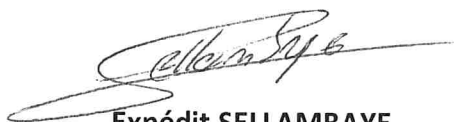
### 4. Taxe d'apprentissage

Le taux de la taxe d'apprentissage fixé à 13% du 0,68 % de la masse salariale, correspond pour 2022 à la somme de 2 577.40 €. Les élus du CSE ont décidé de répartir ce montant entre les établissements habilités par la DEETS, comme suit :

- Lycée Paul Moreau de Bras-Panon : 773.22 €
- 4<sup>ème</sup> RSMA de St-Denis : 902.09 €
- MFR de St-André : 902.09 €

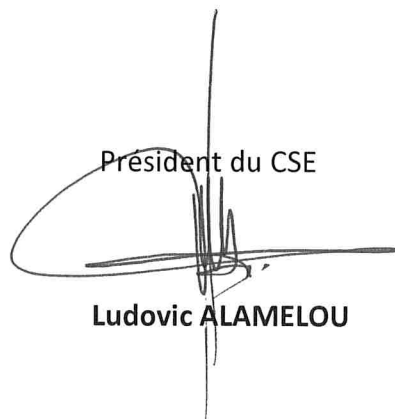
La séance est levée à 10H00.

Secrétaire du CSE



Expédit SELLAMBAYE

Président du CSE



Ludovic ALAMELOU